



Femmes autochtones disparues

Par [John Bart Gerald](#)

Mondialisation.ca, 08 mars 2022

11 septembre 2013

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Droits des femmes](#), [Loi et Justice](#)

Le 3 juin 2019, la Commission de l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA) vient de donner ses conclusions. Les actions du gouvernement canadien ont entraîné un [génocide](#) autochtone.

Le mot « génocide » a été mentionné des dizaines de fois dans le volumineux rapport de quelque 1200 pages de l'ENFFADA. La commissaire en chef, la juge Marion Buller, l'a répété sous les applaudissements et les cris des personnes présentes pendant la cérémonie de lundi. ([Ottawa et Québec muets sur le «génocide»](#), Le Devoir, le 3 juin 2019)

Une marche commémorative avait été organisée par Missing Justice, Femmes autochtones du Québec et le Centre de lutte contre l'oppression des genres, le dimanche 5 octobre 2015 à Montréal, Québec, Canada . On voulait ainsi rendre hommage aux femmes autochtones disparues ou assassinées [en réclamant aux partis fédéraux de « s'engager à tenir une Commission d'enquête nationale » à ce sujet](#) (des élections fédérales auront lieu le 19 octobre 2015 au Canada).

Nous publions de nouveau cet article paru en anglais le 28 août 2013 (traduit en français et publié le 11 septembre 2013).

Jusqu'à ce que le Gouvernement mette fin, en 2010, à son aide financière, l'Association des femmes autochtones du Canada, a fait une enquête à travers le Canada, et dénombré, à partir des années 1960, 582 cas de femmes disparues ou assassinées. Les cas non documentés et non signalés de telles victimes seraient beaucoup plus nombreux. En Ontario, on a relevé 70 cas de femmes autochtones disparues ou assassinées, qui étaient mères, pour la plupart (90)%, et trois cas, jusqu'ici, en 2013 1; 45% de ces cas restent à étudier.

Au Canada, plus de 90% des 100,000 cas de personnes disparues signalés, chaque année, sont découverts en moins de trois semaines, à quoi s'ajoutent 270 cas inscrits sur la liste des cas en suspens 2. Le nombre disproportionné de femmes autochtones manquantes ou assassinées a commencé à retenir l'attention du public avec la découverte en 2002, des meurtres de femmes survenus à la ferme Picton, près de Vancouver (C.-B.); 33 victimes ont été identifiées grâce à l'ADN, et il s'agissait de femmes dans le tiers des cas 3. Ces crimes sont survenus en l'espace d'au moins dix ans, à l'égard de travailleuses du sexe qui disparaissent de Vancouver, soulevant des doutes sur le travail de la Police et la possibilité

de collusion systémique. Environ 50 femmes disparues, entre 1991 et 2002, étaient des cas imputables au copropriétaire de la porcherie Robert Picton. Celle-ci, qui valait des millions, était située à proximité de «Piggy's Palace» (établissement exploité par le frère de Picton) où l'on organisait des fêtes. Robert Picton a été condamné, au deuxième degré, pour le meurtre de six femmes, et les tribunaux l'ont protégé contre un nouveau procès, avec condamnation, au premier degré, pour le meurtre de 20 autres femmes.

Le caractère hideux des meurtres de Picton, la présence de représentants de la loi et de politiciens lors de ces fêtes fastueuses, l'inaction de la Police de Vancouver et de la GRC lors du meurtre des travailleuses du sexe dans le district Eastside du centre ville ont contribué à créer impunément un climat de terreur. Les crimes simultanés accompagnés de faits prouvant l'agression d'enfants indiens de la part de membres protégés de l'administration et de clients d'un club de Vancouver, ont été camouflés par la presse et par les tribunaux⁴, appuyant ainsi un concept de droits de la personne s'appliquant uniquement aux membres.

En février 2013, l'Enquête américaine sur les droits de la personne a publié son Rapport 5 sur le traitement des femmes autochtones de la part de la Gendarmerie royale du Canada en Colombie-Britannique.

Le dit Rapport fournit des données suggérant que :

1. La GRC a procédé par agression et violé les femmes autochtones dont elle avait la garde. Dans certains cas, les faits relevés pourraient entraîner, pour les agents, une condamnation pour crimes contre l'humanité.
2. L'échec, de la part des agents chargés de l'application de la loi, en ce qui concerne la protection à assurer aux femmes autochtones contre les mauvais traitements et les crimes.
3. L'apathie et l'inaction de la Police, face à la disparition de femmes autochtones.
4. L'absence de recours, autochtone ou civil, contre l'inaction de la Police ou sa conduite fautive, cela donnant à penser que les voies de recours servaient à protéger les délinquants.
5. La découverte de collusion pour l'application de la loi et le jugement des cas de mauvais traitements, de viol et de prostitution chez les filles et femmes autochtones. Les rapports donnent nettement l'impression d'une société qui exerce une pression criminelle sur les autochtones comme prix de leur admission au sein du groupe dirigeant.⁶

C'est à la fois un problème de Police et un problème sociétal qui prend racine dans des politiques d'administration coloniale que maintient le Gouvernement fédéral actuel. Les révélations au sujet des politiques fédérales d'autrefois concernant les résidences scolaires, qui avaient un caractère clairement génocidaire, entraînèrent des excuses et compensations officielles, mais aucune modification des politiques actuelles pour libérer tant les autochtones que le territoire lui-même. Dernièrement, le Musée canadien des droits de la personne qui est en instance d'ouverture, a refusé d'appliquer le mot «génocide» aux politiques du Gouvernement concernant les Indiens qui dénotent une nette intention de détruire les autochtones en tant qu'entité distincte.⁷

La conquête réalisée par les Européens et leurs efforts de colonisation des Amériques entrent dans les paramètres du génocide en raison de leurs résultats et des méthodes

d'application; toutefois, les preuves d'intention causative ou de motivation tendant à l'extermination des populations autochtones faisaient défaut, jusqu'à ce que les politiques concrètes adoptées par les administrations coloniales fassent du génocide une méthode d'expansion et de contrôle. Les lois reconnaissant les droits des autochtones se sont peu à peu améliorées, mais les attitudes impliquées chez les groupes conquérants demeurent des moyens de contrôle psychologique tant pour les autochtones que pour les colonisateurs.

Pressée par les masses de citoyens et les groupes autochtones, la « B.C. Missing Women Commission of Inquiry » a été convoquée en 2010, mais attaquée comme dénuée de responsabilité, entachée de partialité, d'indifférence en matière politique, et refusant d'admettre les groupes autochtones. L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a refusé sa participation, réclamant une enquête nationale ou, à défaut, un sondage international. Huit autres groupes mirent fin à leur participation, et l'enquête a été déclarée déficiente par Amnesty Internationale, l'Assemblée des premières nations, les Nations Unies, et par le président de l'Union des chefs indiens de la C. B. L'Enquête sur les droits de la personne a vivement recommandé la tenue d'une étude d'envergure nationale.

Le Rapport en quatre tomes intitulé « *Forsaken: The Report of the Missing Women Commission of Inquiry* » critique durement la Police et dénonce la négation systémique de la violence exercée envers les femmes, en particulier envers les femmes autochtones (il n'y avait pas de liste de données concernant les femmes non autochtones disparues ou assassinées⁸). Mais le manque d'intérêt à l'égard des femmes disparues semblait moins une politique contre les autochtones que le résultat de l'inclusion des femmes autochtones dans les attitudes de la Police envers les pauvres d'extraction européenne. Selon un rapport de police daté de 1998, 75% des femmes disparues ont reçu des chèques du gouvernement (assistance sociale)⁹. Ni la Police ni la Commission d'enquête n'ont trouvé louche le fait que ces disparitions entraînaient une économie pour l'État.

Ce que le Rapport de l'Enquête sur les droits de la personne ne dit pas, c'est que l'horreur des actes commis contre les femmes à la Ferme Picton, ajoutée à la puissance des riches et du pouvoir politique, ont permis à cette situation de rester à l'abri de la loi¹⁰. Le soupçon de crainte demeure une facette des contrôles exercés par les actions de l'aile droite canadienne, qui ont permis aux Canadiens d'éviter la question par le silence ou d'offrir une coopération, alors que les victimes restent toujours pauvres, communautés autochtones ou euro-canadiennes. Les communautés des victimes autochtones ont la solidarité nécessaire pour protester contre les meurtres. Les travailleuses du sexe, les déserteuses, les démunies du groupe dominant passent sous silence parce qu'elles sont pauvres, vulnérables et exclues des soucis de la classe moyenne. La lutte des autochtones pour le respect de leurs droits et de la justice présente un éclairage sur les groupes colonisateurs marginalisés.

Le nombre incroyable de femmes autochtones disparues ou assassinées se vérifie dans l'un des contextes suivants :

Population carcérale - Les femmes autochtones représentent 4% de la population, mais elles constituent 34% des prisonnières, et leur nombre a augmenté au niveau de 86% au cours des dix dernières années¹¹. Le nombre de femmes autochtones logées dans les prisons canadiennes a augmenté d'environ 90% entre 2002 et 2012. Radio-Canada estime que le Gouvernement, d'une façon générale, se désintéresse du problème¹².

Mortalité infantile - Les taux sont plus que deux fois plus élevés, chez les autochtones, que dans l'ensemble de la population canadienne, et 4 fois plus élevés dans le cas des Inuits

13.

Infection et décès dus au SIDA – Exemple : dans l'île de Vancouver, les membres des tribus autochtones représentent 5,8% de la population, mais ils constituent 11% des cas de SIDA 14.

Soins nourriciers – En 2007 – 2008, les sujets autochtones représentaient 8% des enfants de la Colombie Britannique, mais 52 % des enfants confiés aux soins du Gouvernement, en dépit de l'exemple des résidences scolaires en ce qui concerne le traitement accordé aux autochtones dans le cadre des pratiques du Gouvernement. Des quelque 30,000 enfants confiés aux soins du Gouvernement au Canada, près de la moitié sont des autochtones 15.

Taux de maladie – Comme l'a signalé UNICEF CANADA, le taux de tuberculose relevé chez les Inuit était 90 fois supérieur à la moyenne nationale 16. La tuberculose est de huit à dix fois plus répandue chez les autochtones que chez les non-autochtones; les taux sont 6 fois plus élevés pour ce qui est de l'hépatite C, et de 3 à 5 fois supérieurs dans le cas du diabète. 17

Contrôle médical – De 1942 à 1952, le Gouvernement a effectué discrètement des tests en matière d'alimentation auprès de 1,300 autochtones gravement sous-alimentés 18. Une étude exécutée en 2011 par les Services de Santé de l'Alberta, à Edmonton, recherchait des sujets autochtones pour une recherche sur les vaccins 19. On peut obtenir une information de base sur le recours, par le Gouvernement, à des pratiques médicales, physiques et psychologiques abusives à l'égard des autochtones, en consultant l'ouvrage de Kevin Annett intitulé « Hidden No Longer : Genocide in Canada Past and Present » 20.

Taux de suicides – Le taux de suicides chez les autochtones est plus du double de la moyenne nationale 21. Parmi les Inuits, il est 6 à 11 fois la moyenne nationale. 22 Les taux de suicides autochtones fournis par le site internet de Santé Canada (au sujet de la santé chez les Premières Nations et les Inuits) accusent un retard de 20 ans. En Alaska, le taux en ce qui concerne les jeunes autochtones mâles est d'environ 9 fois supérieur à celui de leurs homologues des autres parties des États-Unis, et dans le cas des femmes autochtones, il est 19 fois plus élevé (dans l'ensemble, le taux de suicides chez les autochtones américains représente déjà 3,5 de la moyenne nationale américaine.) 23

Le gouvernement Harper hésite déjà à changer cet état de choses. L'Association des Femmes Autochtones du Canada a organisé une campagne pour l'exécution d'une campagne en vue de l'organisation d'une Enquête nationale au sujet des disparitions des meurtres de femmes et de filles autochtones au Canada 24, ayant reçu à cet égard des premiers ministres des gouvernements provinciaux et territoriaux, de l'Assemblée des Premières nations, des 133 tribus des Premières nations de l'Ontario, entre autres. Le gouvernement a autorisé un comité parlementaire à tenir des audiences sur le sujet, mais refuse de mener une enquête nationale 25. Le fait que le premier ministre soit incapable de se pencher sur la question des droits des autochtones devient une politique de rejet, chose rendue évidente par la réaction qui a suivi la grève de la faim de la Chef Theresa Spencer, par la question du logement d'Attawapiskat, l'adoption du bill C-45, les efforts déployés par le mouvement « Idle No More » et la suppression du financement de la NAHO (« National Aboriginal Health Organisation »). Le comité des Nations Unies contre la torture a rejeté la tentative exprimée dans le rapport du Canada pour échapper à responsabilité en matière de violence contre les femmes, particulièrement en ce qui concerne les femmes et les filles autochtones 26. Les politiques coloniales sont attestées par le fait que le Canada a hésité à

signer la Déclaration des Nations Unies au sujet des droits des populations autochtones , et de façon plus complexe, lorsqu'il a défait, en 2010, le bill C-300, lequel aurait accru la responsabilité des compagnies canadiennes d'extraction de ressources établies à l'étranger dans le cas des crimes commis contre les populations autochtones à l'échelle internationale. Depuis 2006, le site internet « Night's Lantern », site canadien qui met l'accent sur la prévention du génocide, a présenté environ 15 avertissements concernant le génocide chez les autochtones du Canada 27.

Au début d'août 2013, la Commission inter-américaine des droits de la personne (de l'Organisation des États américains) a envoyé des enquêteurs au Canada. Avant cela, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la faim avait été envoyé au Canada pour faire rapport sur l'accès des autochtones aux ressources alimentaires; le Gouvernement s'est publiquement moqué de lui 28. La Commission des N. U. concernée par les droits de la personne enverra son Rapporteur spécial sur les droits de la personne, James Anaya (E.U.), du 12 au 20 octobre, avec mission de faire rapport sur la fidélité du Canada dans le respect des droits et des communautés autochtones. Diplômé de la Faculté de droit de Harvard, le professeur Anaya a enseigné à cet endroit ainsi qu'aux écoles de droit des universités de l'Iowa, de Toronto, de Tulsa et du Nouveau-Mexique. On peut obtenir des mises à jour concernant sa visite en consultant son site internet unsr.jamesanays.org.

John Bart Gerald

Article original en anglais :

[Canada: On Missing Aboriginal Women](#) , 28 août 2013

Traduction: Jean-Paul Bégin

Notes

1. « Femmes des Premières nations de l'Ontario exposées à des risques élevés, de déclarer les chefs » ("First Nations women in Ontario at high risk, chiefs say"), Chefs de l'Ontario, 13 août 2013,

SooToday.com.

2. « Oubliés: Rapport de la Commission d'enquête sur les femmes disparues » (*Forsaken: the Report of the Missing Women Commission of Inquiry*), L'honorable Wally T. Opal, QC, 19 novembre 2012,

Colombie-Britannique, p.19. Statistiques sur la sécurité publique au Canada à partir de 2005.

3. « Oubliés » (*Forsaken*), vol 1, p.14.

4. Kevin, Annett. « Ignorés par l'histoire. L'holocauste canadien » (*Hidden from History: the Canadian*

Holocaust), 2001 [<http://canadien.genocide.nativeweb.org/>]. pp 91-95.

5. « Ceux qui enlèvent les nôtres : Pratiques policières abusives et échecs en ce qui concerne la protection

des femmes et des filles autochtones dans le nord de la Colombie-

Britannique, au Canada, 2013" (*Those*

Who Take Us Away: Abusive Policing and Failures in Protection of Indigenous Women and Girls in Northern British Columbia, Canada, 2013). Human Rights Watch.

6. "Le juge Ramsay et le legs de l'exploitation sexuelle à Prince George" (« Judge Ramsay and the legacy of sexual exploitation in Prince George »), « Ceux qui enlèvent les nôtres. » Rapport de Human Rights Watch. pp.31-33.

7. « La CMHR rejette le terme « génocide » au sujet des politiques autochtones » (« CMHR rejects 'genocide' for native policies »), Mary Agnes Welch, 26 juillet 2013, *Winnipeg Free Press*.

8. « Oubliés, » Rapport de la Commission d'enquête. Wally T. Opal, Vol. 1, p.7.

9. « Oubliés, » vol 2, p.59.

10. "L'enquête sur les femmes disparues au Canada fait face à un nouveau boycott" (« Canada's Missing Women Inquiry Faces Renewed Community Boycott »), David P. Ball, 13 avril 2012, *Indian Country Today*.

« Commission d'enquête de la Colombie-Britannique sur les femmes disparues » (« BC Missing Women Commission of Inquiry »), Angela Sterritt, 26 septembre 2011, *The Dominion*.

11. « Le système judiciaire canadien accuse une défaillance à l'égard des autochtones » (« Canadian justice system failing Aboriginal people»), Katerina Tefft, 12 août 2013, *The Manitoban*. « Femmes autochtones emprisonnées en nombre croissant » (« Aboriginal women imprisoned in soaring numbers »), The Canadian Press, 27 septembre, 2012, CBC.

12. « Réponse fédérale rejetant le rapport sur les corrections demandées par les autochtones » (« Federal response to aboriginal corrections report 'dismissive' »), Susana Mas, 9 mars 2013, CBC.

13. « La santé des enfants autochtones : Évaluation agissante concernant la santé » (*Health of Indigenous Children: Health Assessment in Action*). Rédaction : Janet Smylie et Paul Adomako, 2009.

Le Center pour la santé de la ville intérieure, p. 30.

14. « Autochtones les plus touchés par le SIDA en C.B. » (« Aboriginal people hardest hit by HIV in B.C. »), Katherine Dedyne et Judith Lavoie, 9 août 2013, *Times Colonist*.

15. « Nombre effarant des enfants autochtones placés en pension, chose qui étonne même les experts »

(« 'Tragic' number of aboriginal children in foster care stuns even the experts »), Michael Woods et

Sharon Kirkey (Postmedia News), 8 mai 2013, *Calgary Herald*.

16. « La santé des enfants autochtones: aucun enfant oublié. » Supplément canadien de la publication

« Situation des enfants dans le monde, 2009 » (*Aboriginal children's health: leaving no child behind*;

Canadian Supplement to the State of the World's Children, 2009), UNICEF Canada.

17. « Les Autochtones du Canada : chiffres » (“Aboriginal Canadians: By the Numbers”), Sharon Kirkey et Jason Fekete (Postmedia News), 11 janvier 2013, *The Gazette*, Montréal.

18. « L'Assemblée des Premières nations passe une résolution sur les expériences en matière de nutrition » (« Assembly of First Nations passes emergency resolution on nutritional experiments »), Bob Weber. Presse Canadienne, 18 juillet 2013, *The Globe and Mail*.

19. « Essai de vaccin par expérimentation sur des nouveaux-nés et des enfants autochtones au Canada

aujourd'hui » (« Proof of vaccine Experimentation on aboriginal newborns and children in Canada today »), Jeremiah Jourdain, 20 août 2011, *itccs.org*.

20. « Plus de secret : Génocide au Canada, Hier et Aujourd'hui » (*Hidden No Longer: Genocide in Canada Past and Present*), 2010, Squamish Territory [<http://hidden-nolonger.com/>].

21. « Le suicide chez les autochtones du Canada » (« Suicide among Aboriginal People in Canada »), actuellement. *Association canadienne de la santé mentale*.

22. « Le suicide chez les autochtones du Canada » (« Suicide Among Aboriginal People in Canada »), 2007. La Fondation d'aide à la santé des autochtones.

23. « Jeunes Indiens américains en crise : les tribus se débattent avec la fréquence des suicides » (« American Indian Youth in Crisis: Tribes Grapple with Suicide Emergency »), Stéphanie Woodward, 10 octobre 2012, *Indian Country Today*.

24.

« On peut se procurer des pétitions auprès de l'Association des femmes autochtones du Canada » (« Petitions are available at « NWAC Petition – A National Inquiry is needed »), Pétitions AFAC Une enquête nationale s'impose [<http://www.nwac.ca/nwac-petition-national-inquiry-needed>].

25. « Les conservateurs rejettent une demande d'enquête sur les femmes autochtones en dépit de l'appui du premier ministre » (« Conservatives dismiss call for aboriginal women inquiry despite premiers' backing »), Presse Canadienne, 25 juillet 2013, *Calgary Herald*.

26. « Examen des rapports soumis par les groupes des États-Unis en vertu de l'article 19 de la Convention, » 1er juin 2013, *Nations Unies, comité contre la torture, 48e session* (« Consideration of reports submitted by States parties under article 19 of the Convention, » June 1, 2013, *The United Nations Committee against Torture, 48th session*)

[<http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/docs/CAT.C.CA.CO.6.doc>], #20.

27. « Avertissement concernant le génocide » (« *Night's Lantern* genocide warnings »), *Night's Lantern*

[<http://nightslantern.ca/02.htm#ca>].

28. "Night's Lantern: nouvelles supprimées" (« *Night's Lantern* suppressed news »), 18 mai 2012

[http://nightslantern.ca/2012_bulletin.htm#18mayun].

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [John Bart Gerald](#), Mondialisation.ca, 2022

Articles Par : [John Bart Gerald](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca